

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2024-48 – Modificatif de l'arrêté CIRC 2024-46 portant règlementation de la circulation rue Roche de Ruan à l'occasion de la fête des voisins.

Le Maire de Maïche,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande formulée par Mme Marie-Rose FROSSARD,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation afin de sécuriser la soirée « fête des voisins »

CONSIDERANT qu'en raison des conditions météorologiques défavorables, cet événement initialement prévu le 31 mai 2024 est repoussé d'une semaine,

A R R E T E

Article 1 : l'arrêté CIRC 2024-46 est modifié comme suit :

La circulation sera interdite le vendredi 07 juin 2024, de 18h à 23h, entre les numéros 3 et 7 de la rue Roche de Ruan pour permettre l'organisation en toute sécurité de la fête des voisins

Les articles suivants sont maintenus.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera affichée et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maïche,
- Madame Marie-Rose FROSSARD,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville de Maïche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de Maïche.

Maïche, le 31 mai 2024,

Le Maire,

Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 03 juin 2024